

POLE NAUTIQUE DE SAUMUR

CONTRAT DE PRESTATION

Nom : Tel :
Prénom :
Adresse : Ville :

PRESTATION

Date : Heure : Heure de retour :
Parcours kayak sans encadrement :
Transport du matériel : oui non Transport des personnes : oui non
Activité encadrée :
Autre prestation :

TARIFS

	<u>Mode de règlement</u>
Enfant/groupe : personnes x € : €	
Adulte : personnes x € : €	
Vélos : Vélos x 2€ : €	Cheque Carte bancaire Espèces Cheque vacances
Acompte : € Caution : €	Information :
Total : €

Règlement

1/ Règles de sécurité :

- ⇒ savoir nager 25 mètres pour les mineurs de moins de 16 ans, 50 mètres pour les plus de 16 ans et être apte à s'immerger
- ⇒ ne présente aucune contre-indication à la pratique de l'activité.
- ⇒ ne pas se baigner en Loire
- ⇒ s'engager à porter le gilet de sauvetage, et des chaussures fermées.
- ⇒ ne pas s'aventurer à pied sur les bancs de sable
- ⇒ ne pas consommer d'alcool, ni avant, ni pendant la pratique de l'activité.

2/ Consignes de navigation :

- ⇒ naviguer dans le chenal balisé quand il est tracé (en descendant, vert à gauche et rouge à droite)
- ⇒ tout arrêt, bivouac, barbecue, sont strictement interdits sur les grèves, bancs de sable, îles et îlots, par un arrêté préfectoral
- ⇒ respecter les autres utilisateurs

3/ Conditions de location :

- ⇒ le PNS ne répond pas des accidents résultant de la conduite des locataires, à l'exception de ceux qui trouvent leur source dans la responsabilité de l'organisateur.
- ⇒ le matériel est placé sous la sauvegarde de l'utilisateur qui sera responsable des dégradations ou pertes causées. Les réparations seront facturées : pagaie : 25€, bidon : 35€, gilet : 40€, bateau : 150€ les canoës-kayaks sont loués avec pagaies et gilets de sauvetage.
- ⇒ toute réservation sera accompagnée d'un acompte de 30 % qui reste acquis au PNS, en cas d'annulation par le fait du locataire.
- ⇒ le PNS se réserve le droit d'annuler sans indemnité toute descente si les conditions météorologiques la rendent dangereuse. Les acomptes versés seront remboursés.

Le responsable du groupe reconnaît avoir lu ce règlement et que chaque participant en a été informé.

Fait à Saumur le

Signature du client précédée de la mention « lu et approuvé » :

